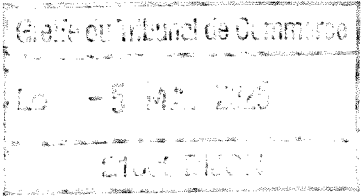


Bordereau attestant l'exactitude des informations - DIJON - 2104 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 07/05/2025 - 4390 - 2014 B 00688 - 803 273 424 - CYPRIEN ARLAUD

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/10/24	Net au 31/10/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	532 108		532 108	432 108
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	532 108		532 108	432 108
Stocks				
Créances				
Autres créances	7 868		7 868	6 481
Divers				
Disponibilités	16 483		16 483	86 810
TOTAL ACTIF CIRCULANT	24 351		24 351	93 291
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	556 458		556 458	525 399



Déposé au Greffe
du Tribunal
de Commerce
de Dijon
le 7 MAI 2025
sous le n° B 4390

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Bilan

	Net au 31/10/24	Net au 31/10/23
PASSIF		
Capital social ou individuel	5 000	5 000
Réserve légale	500	500
Autres réserves	336 141	45
Résultat de l'exercice	167 090	471 096
TOTAL CAPITAUX PROPRES	508 731	476 641
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts		36 713
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		36 713
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	46 936	11 291
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791	754
Dettes fiscales et sociales		
TOTAL DETTES	47 727	48 758
TOTAL PASSIF	556 458	525 399

Compte de résultat

	du 01/11/23 au 31/10/24 12 mois	%	du 01/11/22 au 31/10/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
<i>Total</i>						
CONSOMMATION M/SES & MA						
Autres achats & charges externes	3 299,93		6 503,42		-3 203,49	-49,26
<i>Total</i>	3 299,93		6 503,42		-3 203,49	-49,26
MARGE SUR M/SES & MAT	-3 299,93		-6 503,42		3 203,49	-49,26
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.			5 634,40		-5 634,40	-100,00
Charges sociales			4 764,00		-4 764,00	-100,00
Autres charges			93,40		-93,40	-100,00
<i>Total</i>			10 491,80		-10 491,80	-100,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	-3 299,93		-16 995,22		13 695,29	-80,58
Produits financiers	172 226,00		488 679,20		-316 453,20	-64,76
Charges financières	1 835,60		588,28		1 247,32	212,03
<i>Résultat financier</i>	170 390,40		488 090,92		-317 700,52	-65,09
RESULTAT COURANT	167 090,47		471 095,70		-304 005,23	-64,53
<i>Résultat exceptionnel</i>						
RESULTAT DE L'EXERCICE	167 090,47		471 095,70		-304 005,23	-64,53

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU CYPRIEN ARLAUD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/10/2024, dont le total est de 556 458 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 167 090 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/11/2023 au 31/10/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/01/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/10/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	432 108	100 000		532 108
Total	432 108	100 000		532 108
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Total				
ACTIF NET				532 108

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que l capital)	Quote-par du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU WINEYES 21220 MOREY SAINT DENIS	1 000	-8 929	100,00	-2 546
SARL ARLAUD 21220 MOREY SAINT DENIS	50 000	497 029	73,00	181 446
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS A.J.B 21220 MOREY SAINT DENIS	580 356	1 200 395	17,23	-495
SAS DOMAINE ARLAUD PERE ET FILS 21220 MOREY SAINT	25 932	4 784 087	11,17	433 990

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	52 108	52 108			73 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	480 000	480 000			98 800
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations français					
- Autres participations étranger					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 868 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	7 868	7 868	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	7 868	7 868	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Total	

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 5 000,00 euros décomposé en 5 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 47 727 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	791	791		
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	46 936	46 936		
Produits constatés d'avance				
Total	47 727	47 727		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	36 713			
(**) Dont envers les associés	46 936			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 11 291 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	791
Associés - intérêts courus	1 258
Total	2 049

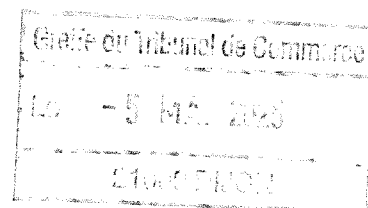
CYPRIEN ARLAUD

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros

Siège social : rue d'Epernay

21220 MOREY SAINT DENIS

803 273 424 RCS DIJON



DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 14 AVRIL 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2024 s'élevant à 167 090,47 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	167 090,47 euros
Prélèvement sur le compte « Autres réserves »	82 909,53 euros

Pour former un montant distribuable de	250 000,00 euros
 Une somme de	 250 000,00 euros
à titre de dividende global à l'Associé Unique,	
Soit 50,00 euros par action	

Pour former un montant affecté de	250 000,00 euros

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 250 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associé Unique déclare être informé que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associé Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

	2023	2022	2021
Dividende unitaire	27	113.40	16
Nombre de parts	5 000	5 000	5 000
Dividende global	135 000	567 000	80 000
Dividende global éligible à l'abattement	135 000	567 000	80 000
Dividende global non éligible à l'abattement	/	/	/

Certifié conforme

Le Président

